

Covid-19

[1]

>MERCREDI 18 MARS : ACCUEIL DES ENFANTS DE SOIGNANTS en INDRE ET LOIRE LE POINT AVEC L'IA37

La FSU-SNUipp37 est en contact quotidien avec l'IA37 et les IEN.

Voici un point sur l'accueil des enfants suite à nos échanges avec M l'IA37 et Mme l'IA adjointe de ce jour.

Tout d'abord rappeler que notre présence à l'école ne peut se faire que sur la base du volontariat (voir mail de dimanche de Mme la Rectrice). Il ne peut donc être mis en place une organisation de roulements avec des collègues qui ne seraient pas volontaires. Qu'il faut bien entendu se protéger ainsi que ses proches. Cela n'a pas de sens de prendre des risques si le résultat est d'être malade ou de rendre malade un proche particulièrement s'il a une pathologie à risque .

Dans ce cadre, l'IA va envoyer cet après-midi un mail aux directeurs pour qu'ils fassent parvenir aux IEN les noms des collègues volontaires pour l'accueil. À partir de cette liste se mettront en place des écoles pour regrouper les enfants et un planning de présence des volontaires sera proposé.

Dans l'attente de ces nouvelles mesures, voici les dernières consignes que nous avons :

- > **Une présence** est demandée aux heures d'ouverture le matin et en début d'après-midi pour s'assurer qu'aucun enfant ne présente. Si vous êtes certain-e à 100% qu'aucun enfant ne viendra, vous pouvez ne pas faire ces temps de présence.
- > **Un regroupement** peut se faire sur un groupe scolaire. Dans ce cas prévenir son IEN.
- > **Pour un regroupement sur une commune importante ou entre communes**, il faut faire remonter à l'IEN les effectifs et c'est l'IEN qui se mettra en relation avec les maires pour le lieu et l'organisation.
- > **Demander à la mairie** d'accueil le gel, papier... s'il n'y en a pas alerter immédiatement votre IEN et la FSU-SNUipp37. **Pour les masques, le ministère ne demande pas aux mairies d'en fournir !** C'est incompréhensible et fait porter aux collègues un poids important : la FSU-SNUipp intervient en direction du Ministre pour faire changer cette consigne. Si le problème persiste remplir une fiche RSST et alerter votre IEN sur la possibilité que vous devrez faire valoir votre droit de retrait.

Faites nous remonter toutes vos questions, problèmes... à snu37@snuipp.fr [2]

Nous venons de recevoir dans la lettre d'infos du jeudi de la DSDEN37 un courrier de notre IA nous remerciant pour notre engagement. Il fait suite à la lettre d'hier sur... la continuité pédagogique. D'accord... Mais les écoles attendent des réponses en urgence sur les conditions d'accueil des enfants des soignants. D'autant plus que cet accueil devrait être plus important prochainement. Non, rien sur le gel, sur les masques, sur le nettoyage des écoles, sur l'organisation des regroupements...

Nous savons que notre administration travaille dans l'urgence mais un mot sur ces questions pour au moins indiquer qu'elles sont prises en compte et que des réponses seront apportées, aurait été plus que bienvenu.

Notre courrier à Mme la Rectrice est d'autant plus important (Voir plus bas ou [lire ici](#) [3])

[> Lire la suite de l'article ici](#) [4]

> MARDI 17 MARS LA FSU-SNUipp37 à vos côtés...

Vos collègues de la FSU-SNUipp37 répondent à des dizaines de mails et d'appels chaque jour. Ils sont également en contact quotidiennement avec l'IA37 et les IEN.

> La FSU Centre Val de Loire vient aujourd'hui, d'intervenir en direction de **Mme la Rectrice** notamment sur la question de l'accueil des enfants des soignants et les mesures de protection pour eux et les personnels présents. [lire ici](#) [3]

> La FSU-SNUipp37 a eu **l'IEN de SPDC** suite à son dernier mail. Vous trouverez sa réponse qui clarifie son mail. [Lire ici](#) [5]

> **Communiqué FSU nationale** : Face à l'épidémie, la mobilisation de tous les personnels de la Fonction publique doit être reconnue, rien ne doit les mettre en danger. [Lire ici](#) [6]

> **LUNDI 16 MARS** DES CONSIGNES DIFFICILES A SUIVRE... [Lire la suite de l'article ici](#) [4]

Nous sommes particulièrement sollicités ce matin sur la question de l'accueil des enfants de soignants. 50 élèves étaient présents sur la ville de Tours pour 700 prévus. Nous tenons tout d'abord à souligner le professionnalisme et l'engagement de nos collègues qui sont présents ce matin dans les écoles. Il est en effet demandé aux écoles d'accueillir les enfants des personnels soignants, c'est la moindre des choses de s'entraider et de contribuer à la permanence du service public de santé, mais cela doit se faire avec un minimum de préparation et de mesures sanitaires de protection. Nous ne pouvons que constater que la protection des professeurs, des élèves, des usagers n'est pas assurée : pas de savon, d'essuies mains jetables partout, pas de distribution de gel, pas de désinfection systématique des locaux.

Nous regrettons également les différents messages qui mettent en grande difficulté nos collègues. Nous devons, aujourd'hui et sans doute demain, accueillir les enfants dès qu'un des parents est un soignant. Notre administration demande souplesse et bienveillance. Cela se concrétise, par exemple, par le fait que nous n'avons plus à demander une déclaration sur l'honneur du second parent indiquant qu'il ne peut pas garder son enfant. Cet assouplissement amène certains parents à en jouer et à faire garder leur enfant alors qu'il n'y a pas de nécessité. **Il n'est pas acceptable que la bienveillance demandée ait pour conséquence une inégalité de traitement des situations de garde, pouvant de surcroît impacter la santé des personnels.** Sur ce point, l'IA37 nous indique que les écoles doivent joindre leur IEN pour qu'ils interviennent.

Pas d'enfant dans l'école : Si aucun enfant ne s'est présenté alors il faut retourner chez soi. Par contre, il faut une présence aux accueils du matin et de l'après-midi dans le cas où un enfant se présenterait (des soignants peuvent travailler en horaires décalés). Cette mesure (IA37) vaut pour aujourd'hui et demain.

Pour jeudi et les jours suivants : c'est encore l'inconnue. Notamment si, un confinement plus fort se met en place. Les services de l'IA37 travaillent au regroupement des enfants sur certaines écoles avec un accompagnement basé sur le volontariat. La FSU-SNUipp37 a demandé à l'IA37 que le cadre soit clairement indiqué aux collègues volontaires, qu'il leur soit assuré de disposer de tous les moyens sanitaires pour se protéger et protéger les enfants qu'ils accueilleront. **Par ailleurs, la charge de cette mission ne saurait reposer sur les seul(e)s directeurs et directrices.**

Autres points :

Nous devons rester au maximum chez nous. Le télétravail est la règle. Si vous ne faites pas partie des enseignants qui gardent les enfants dans une école, vous restez chez vous.

Pour **les questions administratives** en lien avec votre situation actuelle, nous avons demandé à l'IA37 un message dans une prochaine lettre d'infos avec les procédures à suivre que vous soyez en télétravail, en garde d'enfant, en situation médicale, en autorisation spéciale d'absence ...

Ce que nous avons compris pour le moment :

> si vous êtes en télétravail : vous n'avez rien à faire.

> Si vous êtes en mode de **garde d'enfant** de moins de 16 ans (et vous ne faites pas de télétravail) : il faut demander à votre IEN une ASA ou autorisation spéciale d'absence. [Modèle de lettre](#) [7]

> Si vous avez **une pathologie à risque**, il faut prévenir votre employeur donc l'IEN et envoyer au Médecin de prévention du Rectorat un certificat de votre médecin. [Modèle de lettre](#) [8] et coordonnées du Médecin de prévention Dr Cécile Gruel Tél : 02.38.79.46.70 ce.medic@ac-orleans-tours.fr [9]

Pour la FSU SNUipp37, le ministère doit se montrer à la hauteur des circonstances, en répondant à son obligation de protection de ses personnels, en assurant au mieux dans cette période exceptionnelle la continuité du service public et en offrant toutes les mesures sanitaires nécessaires à l'accueil des enfants du personnel soignant. Vos collègues de la FSU-Snuipp37 vous accompagneront durant cette période particulièrement difficile pour toutes et tous.

> **DIMANCHE 15 MARS 14h30 lettre de Mme la Rectrice** [Lire ici](#) [10]

Le télétravail est la norme ! L'accueil des élèves de parents soignants : le service d'exception.

> **DIMANCHE 15 MARS 12h** La FSU-SNUipp37 vient de joindre ce dimanche matin l'IA37 suite aux propos du Premier Ministre d'hier soir. Il faut limiter au maximum les déplacements.
> [Lire l'article entier](#) [11]

Les annonces de notre Ministre d'hier ne sont plus d'actualité (50% des enseignant-es devaient être dans les écoles). **Le télétravail depuis son domicile est la norme et doit être privilégié** pour assurer la continuité scolaire. Il faut maintenant à minima 1 collègue demain matin à l'école (le directeur ou 1 adjoint si le directeur doit rester chez lui) pour l'accueil des enfants de soignants. Dans le cas où le nombre d'enfants serait important, il faudra joindre un autre collègue pour venir à l'école.

Un point sur les enfants présents sera effectué demain matin et une organisation par secteurs devrait se mettre en place. Ces consignes vont être données aux IEN dans la journée.

La FSU-SNUipp37 a demandé qu'il soit fait appel au volontariat pour accueillir les enfants dans les écoles qui seront concernées par cette nouvelle organisation, et que les personnels volontaires bénéficient du matériel de protection préconisé par les autorités de santé.

> **INFORMATIONS DU SAMEDI 14 MARS 16h**

Les IEN contactent en ce moment les directeurs pour donner des consignes pour lundi. La FSU SNUipp37 vient de joindre l'IA adjointe afin de nous les confirmer.

Qui ne vient pas lundi ?

> Les collègues (adjoints et directeurs) qui ont des enfants de moins de 16 ans ou une pathologie ne vont pas à l'école. Nous les invitons à prévenir leur IEN et leur directeur par mail.

> Les AESH ne viennent pas à l'école lundi. [lire mail de l'IA37 à la FSU SNUipp37](#) [12]

Pour les collègues ayant une pathologie, il faut faire jouer le principe de précaution.

il faut prévenir son IEN par mail et lui indiquer que l'on ne va pas à l'école lundi en raison d'une pathologie (sans indiquer celle-ci) et que l'on va voir son médecin.

Voir son médecin traitant et lui demander un certificat qui sera à transmettre au Médecin de prévention au Rectorat qui prendra la décision finale.

Ici à voir sur le site du Ministère de la Santé [Coronavirus : qui sont les personnes fragiles ?](#) [13]

Qui vient lundi ?

> Les autres collègues doivent être présents lundi et mardi. Puis un roulement devrait se mettre en place.

Dans le cas où il n'y aurait pas de directeur et d'adjoint dans une école, il faut prévenir l'IEN.

Accueil des enfants de soignant-es : il doit se faire dans les écoles dès lundi. L'IA par le biais des directeurs essaie de recenser les besoins. Pas de regroupement de plus de 8 ou 10 élèves.

Cet accueil pose néanmoins plusieurs questions. En premier lieu, des mairies et les prestataires de périscolaire ont suspendu leurs services de garderie et de restauration. Que se passe-t-il pour le temps de la pause méridienne, pour les repas. Si nous devons prendre en charge les enfants sur ces temps, quelle est notre responsabilité ? Par ailleurs, nous allons accueillir les enfants de personnels en contact quotidien avec des patients atteints par le virus. Sachant que les enfants sont des porteurs asymptomatiques particulièrement contagieux, quelles sont les mesures sanitaires prévues pour protéger l'ensemble des enfants accueillis et leur famille, mais aussi les personnels de l'Éducation nationale (suivi médical, gel hydroalcoolique, masques...)?

Nous n'avons pas eu de réponses pour le moment à ces questions que nous mettons par écrit à M le DASEN immédiatement

> 14 mars 2020 11h > Coronavirus : des consignes pas claires du Rectorat et du Ministère

La FSU-SNUipp37 a essayé d'obtenir des réponses précises du DASEN37 (voir notre mail d'hier) pour les écoles et les établissements d'Indre et Loire. Pour le moment, nous n'avons aucune réponse à nos questions. Il est évident que l'annonce de la fermeture des écoles n'avait pas été anticipée par notre ministre de l'Éducation.

Officiellement, nous ne disposons que du mail du Rectorat Centre Val de Loire d'hier qui indique : « *Les établissements restent ouverts mais les élèves ne seront pas accueillis.*

S'agissant des personnels enseignants, ils restent mobilisables et pourront être sollicités dans le cadre de la mise en œuvre de la continuité pédagogique. S'agissant des autres personnels, ils restent également mobilisables pour du travail en présentiel dans l'établissement ou à distance. »

« *Rester mobilisable* » ne demanderait donc pas à ce que nous soyons tous présents lundi dans nos écoles. Par contre, il faut une permanence dans les écoles (directeurs et directrices?). C'est ce que semble confirmer l'audience d'hier avec le Ministère. [Lire ici](#) [11]

La FSU-SNUipp posera ces questions lundi à Mme la Rectrice dans le cadre d'un nouveau CTA.

Cet article sera tenu à jour au fur et à mesure de l'évolution de la situation et éventuellement des consignes même s'il serait utile qu'elles soient le plus rapidement et définitivement fixées, dans le temps et sur tout le territoire. Suivre aussi l'info sur [notre facebook](#) [14].

Dernière minute : info du Rectorat de ce matin pour l'Accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire [Lire ici](#) [15]

[> Toutes les infos lire ici](#) [11]

14 MARS 2020 > Coronavirus : des consignes pas toujours claires

Une réunion qui s'est tenue vendredi 13 mars au Ministère avec les organisations syndicales était importante pour clarifier la situation et donner une cohérence nationale à la continuité scolaire, et non pédagogique, dans ces conditions exceptionnelles. Quelques éléments de réponses obtenus.

Le ministre évoque à la fois des règles communes et l'autonomie du terrain. Cette dernière notion a pu ainsi amener des injonctions locales, contradictoires et parfois excessives. La FSU a demandé une consigne

ministérielle claire qui indique une confiance aux équipes enseignantes en les laissant décider des modalités de la continuité d'une forme d'activité scolaire. En effet, il s'agit de maintenir la continuité du service public d'éducation en fonction des réalités et possibilités locales et également en respectant les droits des personnels.

Fermées mais pas complètement

La fermeture des écoles n'est pas une fermeture physique mais une suspension de l'accueil des élèves dans les écoles. Le ministère « espère » qu'elle ne dépassera pas les vacances de printemps, c'est à dire début mai. Les DROM restent eux soumis à des fermetures au cas par cas, ils ne sont qu'aux stades épidémiologique 1 ou 2. Les ESMS eux ne seraient pas concernés par la fermeture généralisée, mais cette question peut encore évoluer. **L'exception à cette règle de non-accueil des élèves est le service minimum pour les enfants des personnels soignants des hôpitaux.** Ce dernier s'organisera à partir d'un accueil lundi dans l'école habituelle de scolarisation (sur justificatif) et [selon une liste établie par le ministère de la santé](#) [16]. L'organisation s'affinera dans la semaine pour faire des classes cohérentes de 8-10 élèves, de préférence de même niveau scolaire, dans des écoles au plus proche des hôpitaux. Le SNUipp et la FSU ont fait remarquer que c'était quelque peu improvisé et contradictoire avec les consignes données aux personnels.

Alors, quelle présence des personnels enseignants ?

Sur la présence physique dans les écoles, le ministre avance le bon sens et l'inventivité locale dans ces circonstances exceptionnelles mais semble soumettre tout cela à l'avis de l'autorité hiérarchique. La secrétaire générale du ministère indique, elle, que les enseignantes et les enseignants ne sont pas obligés de venir lundi dans les écoles. Seuls les personnels essentiels à la continuité administrative, c'est à dire les directeurs et directrices pour le premier degré doivent être présents dans les écoles, mais il faudra toutefois accueillir les enfants des personnels hospitaliers... Tout cela est un peu confus et nécessite d'être éclairci par un écrit dans [la foire aux questions \(FAQ\) qui sera remise à jour régulièrement](#). [17]

Que faire lundi ?

Sur la situation des personnels lundi le ministère affirme que la solution du télé-travail à domicile doit être la norme autant que possible. Les horaires de travail ne peuvent pas être identiques car le distanciel n'est pas le présentiel. **Les personnels ne pouvant télé-travailler, les AESH par exemple, resteront à leur domicile**, mais il semble là-aussi que des informations différentes aient pu être données dans les rectorats ...

Pour **les enseignants eux-mêmes parents**, il faut privilégier le télétravail lorsqu'il est possible sinon ils bénéficieront d'une autorisation spéciale d'absence (ASA).

Pour **les personnels présentant des facteurs de risques**, la liste précise des pathologies concernées va paraître rapidement. A titre conservatoire ils restent systématiquement en télétravail et bénéficieront d'une ASA au plus vite. Ils ne doivent en tous les cas pas être mobilisés pour la scolarisation des enfants de personnels hospitaliers.

Cet article sera tenu à jour au fur et à mesure de l'évolution de la situation et éventuellement des consignes même s'il serait utile qu'elles soient le plus rapidement et définitivement fixées, dans le temps et sur tout le territoire.

13 MARS 2020 : FERMETURE DES ECOLES en Indre et Loire ! Pas mal de questions...

Le SNUipp-FSU prend note de la fermeture des écoles et établissements scolaires annoncée par le président de la République. On sait que les enfants peuvent être propagateurs du virus en étant porteurs sains, on sait aussi que les plus jeunes sont moins capables d'appliquer les « gestes barrières », on sait encore que les conditions d'hygiène ne sont pas toujours réunies dans les écoles.

La fermeture des écoles apparaît donc maintenant comme une mesure attendue pour protéger la population, dont les élèves et leur famille, et les personnels des écoles.

Cette crise rappelle par ailleurs que les services publics sont un bien commun essentiel. Ils permettent à tout le monde et en particulier aux moins favorisés d'accéder aux soins, à l'éducation etc. Il faut les renforcer plutôt que les détruire, comme le fait ce gouvernement.

Il semble que les DASEN auront une conférence téléphonique avec le ministère ce midi. Nous risquons de ne pas avoir d'information avant la fin de la journée ou trop tard pour la diffuser. Pour le moment, on attend les consignes de notre hiérarchie.

La FSU -SNUipp37 demande à l'IA :

- De **faire confiance aux enseignants** qui accomplissent leurs missions du mieux qu'ils peuvent sans moyens, ni formation et de les en remercier
- De **clarifier les propos de notre Ministre et de rappeler que les demandes des IEN en matière de continuité pédagogique ne pourront être que des invitations et pas des obligations**

Suite aux annonces présidentielles et ministérielles d'hier soir les parents et personnels nous sollicitent ce matin sans que nous puissions leur donner de réponse claire sur plusieurs sujets. Ce qui est inacceptable.

LES PREMIERES QUESTIONS QUE La FSU-SNUipp37 vient de poser au DASEN 37 en URGENCE

- > *En premier lieu nous confirmez-vous la fermeture des établissements scolaires dès lundi 16 mars?*
- > *Le cas échéant que doivent faire les personnels enseignants?*
- > *Quelles modalités pour les collègues qui sont également parents de jeunes enfants ?*
- > *Service minimum pour les enfants des soignant-es : Qui ? Où ? Comment ?*
- > *Maintien intégral du salaire et des indemnités ?*
- > *Consignes particulières aux établissements spécialisés (IME, ITEP...) ?*
- > *Quelles consignes vont être données aux collectivités ?*
- > *Annulation ou non des différentes réunions prévues : ESS, Anim Péda, Conseil d'école ... ?*
- > *Quid de la titularisation des PES (report des visites ...) ?*
- > *Affelnet et question des passages (quelles modalités pour le volet 2 d'Affelnet la transmission et la saisie devant s'effectuer prochainement?)*
- > *Les enseignants ayant des enfants bénéficient-ils d'une autorisation spéciale d'absence ?*
- > *Est-il prévu que les personnels de l'éducation nationale, en première ligne depuis 15 jours auprès d'enfants porteurs asymptomatiques du virus Covid-19, soient systématiquement dépistés par des personnels de santé?*
- > *La ministre parle de continuité pédagogique. De quoi parle-t-il ?*
- > *Sommes-nous dans l'obligation d'appeler les parents ?*
- > *Sommes-nous dans l'obligation d'ouvrir un espace « ma classe virtuelle » sur le site du CNED ?*
- > *Sommes-nous dans l'obligation de se déplacer sur l'école pour y apposer une affiche avant lundi matin ?*
- > *Sommes-nous dans l'obligation de constituer des listes (mails, téléphones de parents...) en dehors de tout cadre réglementaire et de la réglementation en vigueur en matière de respect des données à caractère personnel (RGPD,...) ?*
- > *Avons-nous le droit de donner notre adresse professionnelle ? Si oui nous nous questionnons sur les conséquences à long terme?*

N'hésitez pas à nous joindre pour compléter cette liste de questions. Snu37@snuipp.fr [18]

COMMUNIQUE DE LA FSU -SNUipp37 ?

Le président Macron a annoncé hier, entre autres mesures, la fermeture jusqu'à nouvel ordre, jusqu'aux vacances de printemps, dans un premier temps, des crèches, écoles, collèges, lycées et universités. Étant considéré que les enfants sont plus sujets que les adultes à être des porteurs.ses.sain.es, il semble pertinent de fermer les établissements scolaires.

Cette mesure aurait sans doute dû être prise plus tôt et en informant et préparant les personnels des écoles.

Nous apprenons au même rythme que la population les mesures mises en place.

Le virus a commencé à se propager en France fin janvier, et c'est seulement le 5 mars que nous recevons le premier mail du ministère avec quelques informations.

Suite à ces annonces présidentielles, le ministre Blanquer ne cesse de répéter dans les médias que tout est prêt pour assurer la continuité pédagogique. Il ment ouvertement aux français.es. Rien n'est prêt et personne, dans les écoles, ne sait ce qu'il ou elle devra faire à partir de la semaine prochaine.

Résultat : aucun.e enseignant.e ne sait ce qu'il se passera lundi prochain.

Dans ces conditions d'amateurisme et de manque d'anticipation, comment nos collègues pourraient informer et rassurer les familles ? Le ministre, en annonçant que tout est prêt et que les directeurs.trices informeront individuellement les familles, met ces derniers.ères dans une situation intenable.

Concernant cette fameuse continuité pédagogique, censée être prête pour tous.tes, elle ne fonctionnera pas pour plusieurs raisons.

Premièrement, comme indiqué précédemment, l'impréparation ne permettra pas de l'assurer.

Deuxièmement, le travail à la maison renforce les inégalités scolaires. La fracture numérique est indéniable. En effet, comment un enfant qui n'a ni ordinateur, ni tablette, ni internet pourrait suivre une quelconque « classe à la maison » ? Et les enfants qui n'ont pas de maison et que nous retrouvons également dans nos écoles ? Comment les enfants dont les parents ne parlent pas français, ou avec difficulté, ou qui ne savent tout simplement pas lire pourraient travailler à la maison ? Seul.es celles et ceux des catégories socio-professionnelles aisées ou médianes pourraient suivre ce travail à la maison creusant d'autant plus ce fossé social et culturel.

Cette crise rappelle par ailleurs que les services publics sont un bien commun essentiel. Ils permettent à tout le monde et en particulier aux moins favorisés d'accéder aux soins, à l'éducation etc.

> Coronavirus : l'école bousculée [lire ici](#) [19]

Pour le SNUipp-FSU, les annonces de la rue de Grenelle sur la continuité pédagogique se heurtent à plusieurs obstacles malgré la bonne volonté des enseignants. Des enseignants qui comme leurs élèves et les familles doivent bénéficier de mesures adéquates pour assurer leur protection

> CORONAVIRUS et ENSEIGNANT-ES

Nous sommes intervenus en CAPD sur la situation des collègues qui ont une pathologie les exposant aux formes les plus graves de la maladie déclenchée par le Covid-19.

L'IA nous a indiqué que les collègues doivent voir leur médecin traitant qui doit leur délivrer un certificat à remettre ensuite à l'administration pour une procédure d'éloignement en fonction de leur situation personnelle.

Cet éloignement ne sera pas donc un arrêt maladie mais une autorisation spéciale d'absence. Nous avons indiqué que ce n'est pas ce qui est dit aux collègues pour le moment.

L'IA nous indique mettre en place cette nouvelle procédure. Nous conseillons aux collègues de joindre à nouveau l'IA, prendre rdv avec leur leur médecin traitant et nous recontacter dès qu'ils ont le retour.

> Mesures coronavirus vers le stade 3 : Personnels et élèves avec une pathologie

L'ensemble des organisations syndicales dont le SNUipp et la FSU ont été reçues au ministère vendredi 6 mars pour faire le point sur l'épidémie et les différentes mesures en place. Pour les personnels Comme demandé par la FSU, les personnels, comme les élèves, qui ont une pathologie les exposant aux formes les plus graves de la maladie déclenchée par le Covid-19 font l'objet d'une attention et d'une protection particulière. Ces pathologies peuvent être multiples : respiratoire, cardiovasculaire, diabète, maladies chroniques fragilisant le système immunitaire...

> INFORMATION DU RECTORAT du 6 mars 2020

"Concernant les **recommandations pour les élèves et personnels ne résidant pas dans un « cluster » mais ayant séjourné dans un « cluster »**, le ministère des Solidarités et de la Santé n'émet plus de consignes particulières à ce stade. **Les élèves et personnels peuvent retourner dans leur école, établissement scolaire ou lieu d'exercice.**

Si un personnel ou un parent pour un élève relevant de cette situation vous contacte, vous pouvez lui indiquer, **qu'en l'absence de symptômes, la restriction ne s'applique plus** et qu'il peut réintégrer son poste ou son établissement. "

> Suite au courrier de la FSU37, voici les premières réponses de l'IA37 de ce matin lundi 2 mars : [lire ici](#) [11]

- une cellule de crise est en place à la dsden pour ajuster les procédures selon les informations qui évoluent très vite
- une ligne téléphonique est dédiée pour répondre aux questions
- un CHSCTA se réunit demain mardi 3 mars et à l'issue, les modalités des échanges au niveau départemental seront définies. (CHSCTD extraordinaire par exemple).
- un courrier a été envoyé aux collectivités locales pour mettre à disposition des établissements du matériel limitant la propagation (gel, papier jetable) et pour rappeler les recommandations concernant l'hygiène et l'entretien des locaux.
- la préfecture a été sollicitée pour la mise à disposition de masques.
- les personnels atteints de pathologies les rendant plus fragiles pourront contacter la DSDEN pour un avis médical : des médecins sont disponibles pour cela.

N'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions et interventions (nous serons présents au CHSCTA de mardi 3 mars). snu37@snuipp.fr [2] 0247618291

> **Premières réponses du ministère.** Le SNUipp-FSU a été reçu vendredi 28 février par le ministre et son cabinet avec l'ensemble des organisations syndicales à propos de l'épidémie de Coronavirus. Des premières réponses aux questions posées dans le courrier du SNUipp-FSU, envoyé la veille, ont pu être apportées. [lire ici](#) [20]

> **Dans le contexte des mesures contre le coronavirus, peu de consignes claires sont données** : dans l'Éducation Nationale, les personnels et élèves de la zone C, de retours de congés lundi 24/02, ont reçu des informations au compte-goutte et inégales selon les académies : retour immédiat au domicile et mise en quarantaine lors d'un retour d'une zone à risque, décision sur l'organisation des voyages scolaires. Dans les autres services, aucune information officielle n'est donnée sur les mesures à prendre. [Lire sur la page de la FSU. Cette page sera régulièrement mise à jour en fonction de l'évolution de la situation.](#) [21]

> **Courrier du Rectorat Région Centre-Val de Loire du 27 FEV** : [lire ici](#) [11]

Les personnels de l'académie ne doivent pas intégrer leur structure (scolaire ou administrative) pendant les 14 jours qui suivent leur retour de zones à risque, que sont l'Italie du nord (Lombardie et Vénétie), la Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), Singapour, la Corée du Sud et l'Iran.

Si vous êtes dans cette situation, nous vous prions de vous signaler au plus vite à votre IEN, chef d'établissement ou votre chef de service. Sur la base d'un justificatif de voyage, une autorisation d'absence avec maintien de la rémunération sera délivrée.

Retrouvez les recommandations sur le site de l'académie <https://www.ac-orleans-tours.fr/> [22]

Numéro vert : 0800 130 000.

Compte-tenu du caractère très évolutif de l'épidémie de COVID-19, les recommandations du ministère des Solidarités de la Santé (MSS) sont mises à jour pour les personnes de retour de zone d'exposition.

Pour les personnes revenant des zones à risque

Le ministère des Solidarités de la Santé (MSS) émet des recommandations pour les personnes revenant des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie, de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud et de l'Iran.

Sur recommandation du MMS, les enfants qui reviendraient de ces destinations ne doivent pas aller à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée pendant les 14 jours qui suivent leur retour. Ils sont soumis aux mêmes préconisations que celles rappelées ci-dessous :

- Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir ;
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- Evitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- Evitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- Evitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).
- Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...).

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer les personnes sont invités à :

- Contactez rapidement le SAMU centre 15 en signalant le voyage ;
- Evitez tout contact avec votre entourage et conservez votre masque ;
- Ne pas se rendre directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital.

Pour les personnes pensant se déplacer vers les zones à risque

En France, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) recommande de reporter tout déplacement vers la Chine qui ne revêt pas un caractère essentiel.

Tenant compte de ce contexte, le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse demande donc à ses établissements de :

- Reporter tout voyage scolaire vers l'Italie du nord compte tenu des restrictions mises en place localement (Lombardie et Vénétie), en Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), en Corée du Sud, à Singapour et en Iran ;
- Reconsidérer la pertinence de tous les voyages scolaires vers les zones d'exposition.

Par ailleurs, nous vous rappelons que sont à votre disposition :

- [le site d'information du gouvernement](#) : [23]

- [les conseils aux voyageurs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#) : [24]
- [la FAQ de l'OMS](#) : [25]

Enfin, à destination du grand public, un numéro vert (0 800 130 000) a été mis en place par le ministère des Solidarités et de la Santé, ouvert de 09h00 à 19h00 sept jours sur sept.

Cette plateforme téléphonique n'est néanmoins pas habilitée à dispenser des conseils médicaux qui sont assurés par les SAMU - Centres 15.

Retrouvez en temps réel les zones à risque sur le [site du ministère des Solidarités et de la Santé](#). [26]

URL source: <https://snuipp37.fr/snu2/18-mars-2020-coronavirus>

Liens

- [1] <https://snuipp37.fr/snu2/18-mars-2020-coronavirus>
- [2] <mailto:snu37@snuipp.fr>
- [3] http://snuipp37.fr/snu2/sites/default/files/files/snu/2019-2020/actualite/lettre_rectrice_17_mars_2020.pdf?609
- [4] <http://snuipp37.fr/snu2/coronavirus-nouvelles-informations>
- [5] <http://snuipp37.fr/snu2/circo-spdc-accueil-enfants>
- [6] <https://fsu.fr/face-a-lepidemie-la-mobilisation-de-tous-les-personnels-de-la-fonction-publique-doit-etre-reconnue-rien-ne-doit-les-mettre-en-danger/>
- [7] http://snuipp37.fr/snu2/sites/default/files/files/snu/2019-2020/actualite/lettre_asa_garde_denfants_word.doc?626
- [8] http://snuipp37.fr/snu2/sites/default/files/files/snu/2019-2020/actualite/modele_lettre_divers_pour_ien_pour_situation_medicale.doc?120
- [9] <mailto:ce.medic@ac-orleans-tours.fr>
- [10] <http://snuipp37.fr/snu2/lettre-mme-rectrice-1503-14h30>
- [11] <http://snuipp37.fr/snu2/mesures-coronavirus>
- [12] <http://snuipp37.fr/snu2/aesh-consignes-ia37>
- [13] <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/coronavirus-qui-sont-les-personnes-fragiles>
- [14] <https://www.facebook.com/snuippfsu37/>
- [15] <http://snuipp37.fr/snu2/message-du-rectorat-14-mars>
- [16] <https://www.snuipp.fr/system/resources/W1siZiIsIjIwMjAvMDMvMTQvMXRqbWhlaDkzblI9GSUNIRV9DT1ZJRF9HYXJkZV9kX2VuZmFudHMucGRmIl1d/FICHE%20COVID%20Garde%20d%27enfants.pdf>
- [17] <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>
- [18] <mailto:Snu37@snuipp.fr>
- [19] <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/coronavirus-l-ecole-bousculee>
- [20] <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/coronavirus-premieres-reponses>
- [21] <https://fsu.fr/mesures-coronavirus/>
- [22] <https://www.ac-orleans-tours.fr/>
- [23] <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- [24] <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>
- [25] <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>
- [26] <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-PS>